

publié le 31 mai 2023

Marché d'exploitation et d'entretien avec garantie totale des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et traitement d'eau
Avenant N°1

Le Maire de Fresnes Sur Escaut,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020 portant sur la délégation générale au Maire pour la durée de son mandat, et notamment l'article L2122-22-4° :

- *Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

Vu la décision N°41-2017 en date du 22 Août 2017 relatif au marché d'exploitation et d'entretien avec garantie totale des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et traitement d'eau,

Vu le marché initial notifié le 23/08/2017 à l'entreprise MISSENARD QUINT B pour un montant annuel des postes P1/P2/P3 de 401 679,91 € HT pour une durée de 8 années,

Considérant la nécessité d'intégrer dans le périmètre contractuels les bâtiments et / ou matériels ci-après :

- Extension de l'école maternelle Paul LANGEVIN ;
- Bâtiment modulaire Daniel FERY ;
- Vestiaires du stade Auguste DELAUNE ;
- Bâtiment dit « Maison des Assistantes Maternelles (MAM) » ;
- Les unités de climatisation de l'hôtel de ville ;
- La modification du matériel pris en charge suite aux travaux de la salle des sports Etienne BANCEL

Considérant qu'il convient de retirer le bâtiment « Ecole de musique » du marché suite à son arrêt d'exploitation ;

Considérant les corrections à apporter relatives aux engagements initiaux de consommations « NB » en tenant compte des résultats des trois dernières années ;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la redevance P1 en annexe 3 de l'Acte d'Engagement ainsi que la formule de révision définie pour l'ensemble des bâtiments ;

Décide :

Article 1 : De signer l'avenant N°1 du marché de services susmentionné entre la commune de Fresnes sur Escaut et la société MISSENARD QUINT B ;

Article 2 : La projection de la modification de marché pour les postes P1/P2/P3 est de 331 702,84 € HT / an.

Article 3 : La prise d'effet de la présente modification de marché est fixée à la date de signature de la prestation.

Article 4 : La dépense est prévue au budget 2023.

Fait à Fresnes Sur Escaut, le 20/04/2023,

Madame le Maire,
Valérie FORNIES



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR

VU LE DGS